

Un pilotage national :

Le SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prédiction des Inondations) anime et pilote le réseau de la prévision des crues et de l'hydrométrie de l'État.

Il produit et diffuse une information continue de vigilance sur les crues proposée par les différents SPC (Service Prédiction des Crues) et publiée sur le site www.vigicrues.gouv.fr.

Un appui aux partenaires locaux

Les collectivités, les autres services de l'État ainsi que les différents acteurs majeurs du territoire sont aussi appelés à réagir face au risque inondation.

C'est pourquoi, en plus d'informer le grand public, les SPC collaborent avec leurs différents partenaires pour une meilleure compréhension du phénomène de crue sur leur territoire ainsi que pour accompagner la préparation à la gestion de crise.

Tous concernés, tous un rôle à jouer

Afin d'améliorer la connaissance du territoire, les SPC cherchent à connaître au mieux les crues passées et les dommages qui en ont résultés. L'aide des mairies, mais aussi du grand public, est essentielle dans cette quête d'informations.

Si vous possédez des documents (photos, vidéos, rapports d'analyses, graphiques, etc.), vous pouvez les transmettre aux SPC qui prendront à leur charge le duplicata et leur analyse. Les documents vous seront restitués dans les meilleurs délais.

Chaque citoyen peut renseigner une plateforme collaborative, accessible par internet, sur des repères de crues identifiés pour un événement d'inondation.

<https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>

Les ZIP (zones d'inondation potentielle)

Les cartes de zones d'inondation potentielle (ZIP) représentent l'inondation potentielle d'un territoire. Elles sont destinées à aider les acteurs de la gestion de crise à se préparer, aux conséquences attendues du phénomène pour les personnes, les biens, et les activités.

Les ZIP reliées à une station de mesure et de prévision sont établies sur les cours d'eau du réseau Vigicrues.

En DREAL Grand Est, les 3 Services Prévisions des Crues, c'est :

- une surveillance **7j / 7 et 24h / 24** du domaine ;
- une production du **bulletin de vigilance 2 fois par jour minimum** ;
- **45 tronçons de vigilance** ;
- près de **300 stations hydrométriques** pour suivre en temps réel les niveaux des cours d'eaux ;
- un réseau d'environ **80 stations pluviométriques** géré par Météo-France.



Service Prédiction des Crues Rhin-Sarre :
sprnh.prs.upc.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Service Prédiction des Crues Meuse-Moselle :
sprnh.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Service Prédiction des Crues Seine Amont – Marne Amont :
Upcsm.psama.sprnh.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Quelques liens utiles...

DREAL Grand Est :
<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/prevision-des-cruces-et-hydrometrie-r6314.html>

Géorisques :
<http://www.georisques.gouv.fr/>

Hydroportail :
<https://www.hydro.eaufrance.fr/>

APIC / VIGICRUES-FLASH :
<https://apic-vigicruesflash.fr/>


**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

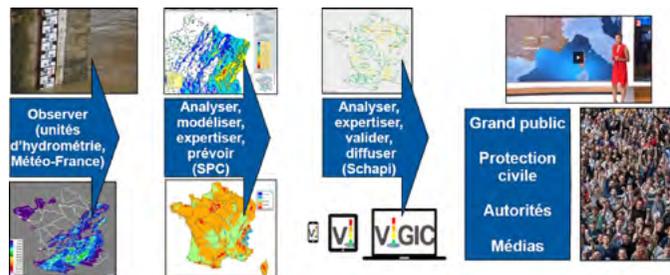
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La DREAL Grand Est et la prévision des crues



Site de Strasbourg : Standard : 03 88 13 05 00
Site de Metz : Standard : 03 87 62 81 00
Site de Châlons-en-Champagne : Standard : 03 51 37 60 00

Les étapes de la vigilance crues



Observer et mesurer

Les Services de Prédiction des Crues combinent plusieurs sources d'informations pour évaluer la situation hydrométéorologique et produire leurs prévisions :

- la DREAL, via les missions des unités hydrométriques, met à disposition en temps réel les données des niveaux des cours d'eau.
- Météo France rend disponible les données météorologiques observées ainsi que leurs prévisions pour le territoire des SPC.

Expertiser

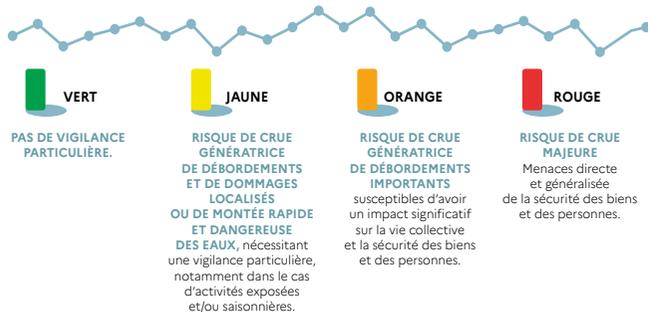
Les modélisations produites par les différents outils, sont expertisées par les prévisionnistes des SPC, et une couleur de vigilance (**verte**, **jaune**, **orange** ou **rouge**) est attribuée à chaque tronçon par ces spécialistes.

Diffuser et informer

Le site Vigicrues permet de suivre en temps réel l'évolution du niveau des cours d'eau surveillés. La vigilance crues concerne les inondations par débordement de cours d'eau, ayant un temps de réaction supérieur à 6h.

La carte de vigilance crue, accompagnée de son bulletin d'informations, a une échéance de 24 heures est publiée deux fois par jour minimum et autant que nécessaire selon la crise en cours.

Un bulletin commentant la situation de crise en cours permet de s'informer sur l'ampleur de la crue grâce à une description du phénomène ainsi qu'à la diffusion de prévisions chiffrées.

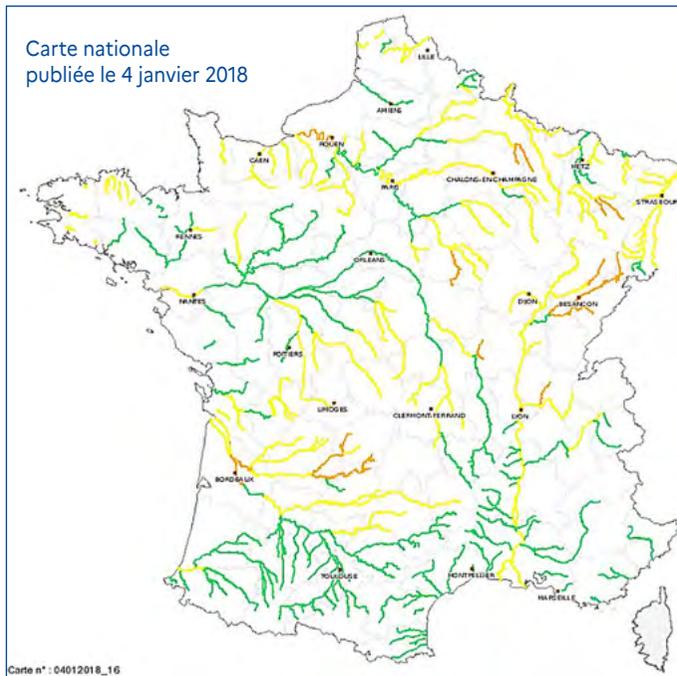


Où se renseigner en cas de crue ?

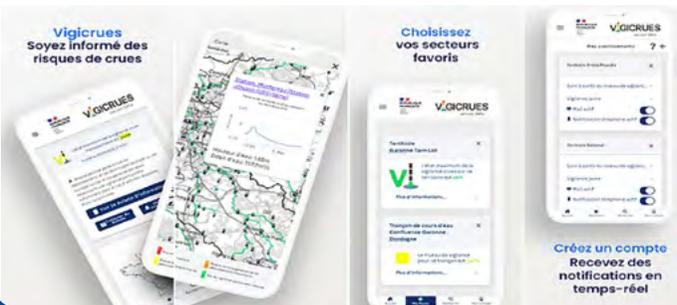
Site National de la Vigilance Crue : <https://www.vigicrues.gouv.fr>



Carte nationale publiée le 4 janvier 2018



L'application Vigicrues est téléchargeable [ici](#) gratuitement sur mobile (Android). En plus des fonctionnalités déjà disponibles sur le site, l'application permet de recevoir une notification en cas de vigilance crues, pour être averti partout et à tout moment.

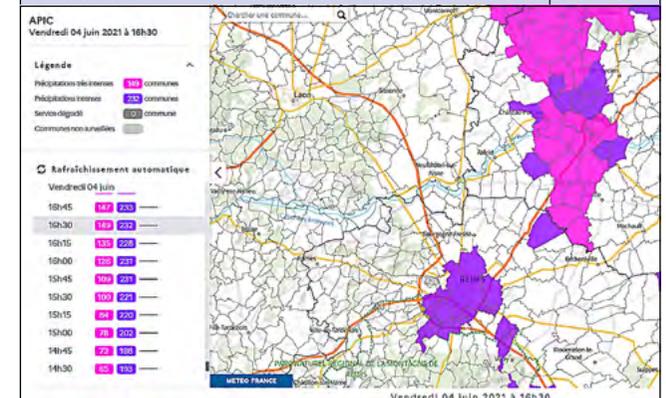


Des services d'avertissement en appui à la gestion de crise au bénéfice des préfetures, mairies, intercommunalités et gestionnaires de réseaux.

Les pluies intenses peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou des crues rapides de petits cours d'eau, avec des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens.

Météo-France et le réseau Vigicrues ont créé deux outils d'avertissement spécifiques pour répondre aux besoins des autorités locales de gestion de crise :

- **APIC** (Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes), proposé par Météo-France, vous avertit lorsque les précipitations en cours dans au moins une des communes de votre abonnement revêtent un caractère exceptionnel.



- **Vigicrues Flash**, proposé par le réseau Vigicrues, vous avertit d'un risque de crues soudaines dans les prochaines heures dans au moins une des communes de votre abonnement. Ce service automatique ne concerne que certains cours d'eau non couverts par la Vigilance crues.

